


| | | |
|-------------------------|---|---|
| Numéro | DL211005-LM02 |  Illkirch-Graffenstaden |
| Nature de l'acte | Délibération | |
| Matière | Institutions et vie politique – Désignation des représentants | |
| Objet | Désignation d'un représentant au Collège du Parc | |

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 9 décembre 2021 à l'Illiade

L'an deux mil vingt et un le neuf décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, Conseillers

Etaient excusés :

- Madame Elisabeth DREYFUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Monsieur Jean-Louis KIRCHER ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Madame Marie RINKEL ayant donné procuration à Monsieur Ahmed KOUJIL
- Madame Séverine MAGDELAINE ayant donné procuration à Monsieur Claude FROEHLI
- Monsieur Rémy BEAUJEU

| | |
|--|------------------|
| Nombre de conseillers présents : | 29 |
| Nombre de conseillers votants : | 34 |
| Date de convocation et affichage : | 3 décembre 2021 |
| Date de publication délibération : | 14 décembre 2021 |
| Date de transmission au Contrôle de Légalité : | 14 décembre 2021 |

| | | |
|----------------|--|-----|
| Numéro | DL211005-LM02 | 1/1 |
| Matière | 5.3. Institutions et vie politique - Désignation des représentants | |

XII. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU COLLÈGE DU PARC

L'article R421-16, du Code de l'Éducation dispose que lorsqu'il existe un groupement de commune, le conseil d'administration des collèges accueillant moins de 600 élèves et ne comportant pas une section d'éducation spécialisée comprend un représentant de la commune.

En séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020, M. Antoine FRIDLI a été désigné représentant de la Ville au Collège du Parc.

Suite à la démission du Conseil Municipal de M. Antoine FRIDLI, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Après avoir décidé à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas recourir au scrutin secret,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de désigner Madame Sandra DIDELOT, représentante de la Ville au Collège du Parc.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : **25** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée

Abstentions : **9** FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

Pour extrait conforme

Le Maire

Thibaud PHILIPPS

